Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022617-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-17

Objet : **Subventions 2026 aux associations non conventionnées**	Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents Nombre de votants	**29** **23** **29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022617-DE

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, indique que les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par les administrations, les établissements publics ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif. Lorsqu'elles dépassent 23 000,00 €, elles donnent lieu à l'établissement d'une convention.

Il est proposé d'émettre un avis sur les concours aux associations non conventionnées (dont les subventions sont inférieures à 23 000 €) pour l'année 2026 tels que proposés par la commission vie associative et affaires scolaires lors de sa réunion du 15 janvier 2026.

Pour information, certaines associations : la P'tite Ribine, Anim'Ados Trégunc, le club des Mein Zao et la SNSM n'ont pas fait de demande de subvention et l'association Handi Sport Co Breizh attend le renouvellement de son bureau.

Article comptable 657400 – Etat des concours aux associations 2026

Nature de l'association	Nom de l'association	2026
Patriotique	F.N.A.C.A	155,00 €
	F.D.A.B.C.C.C.29	400,00 €
		555,00 €
Environnement	S.E.P.N.B Bretagne Vivante	300,00 €
	Amicale des chasseurs de la St Hubert de St Philibert	300,00 €
		600,00 €
Artistique et culturelle	Voix de Terre Marine	700,00 €
	Ano Neko	400,00 €
	La P'tite Ribine	- €
	Plein Format : Trégunc et sa région	300,00 €
	Consonnance	1 000,00 €
		2 400,00 €
Educatives et culturelles	Amicale Laïque de St Philibert	1 000,00 €
	Anim'Ados Trégunc	- €
	Kuzul Skoazel-Comité de soutien Diwan	600,00 €
	Ass.Trégunoise Maquettistes de Bateaux	350,00 €
	La Dic'trégunoise	410,00 €
		2 360,00 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022617-DE

Solidarité	Club des Mein Zao	- €
	Sté Nal de Sauvetage en Mer	- €
	Restaurant du Cœur	- €
	Croix Rouge Française Concarneau	500,00 €
	Ma nounou et moi	1 000,00 €
	Centre de soins CC/Trégunc	- €
	Handi sport Co Breizh	- €
	L'abri côtier Urgence Femmes	1 000,00 €
	Ligue des Droits de l'homme	150,00 €
	ADMR	1 000,00 €
	Secoutourisme	800,00 €
		4 450,00 €
Sportives	Trégunc Tennis Club	3 500,00 €
	Ass. Cycliste Trégunoise	1 500,00 €
	Union Sportive Trégunc	6 000,00 €
	Ass. Skol Gouren	1 300,00 €
	Trégunc Badminton Club	2 500,00 €
	Trégunc Voiles	1 500,00 €
	Dojo de St Philibert	2 400,00 €
	Tréfoolo	155,00 €
	Club de plongée de Cornouaille	1 400,00 €
	Hand Ball Sud 29	1 200,00 €
	Les Pierres qui roulent	1 600,00 €
	Move and Fight	1 250,00 €
	Amicale d'Escrime de Cornouaille	1 000,00 €
	CK Kyudo	300,00 €
	Trégunc Cornouaille Aviron	500,00 €
	Asso. Sportive Lycée Pierre Guéguin	300,00 €
		26 405,00 €
Organisation de manifestations	Challenge Bretagne Océane	400,00 €
	Comité des Fêtes de St Philibert	1 000,00 €
	Comité des Fêtes de St Philibert (Feu d'artifice)	2 500,00 €
	AL St Philibert (Festival Reuz)	500,00 €
	AL St Philibert (Bâtiment)	2 500,00 €
	La Bordée (festival chants de marins)	1 000,00 €
	Trégunc Cornouailles Aviron (MGO)	500,00 €
		8 400,00 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022617-DE

Aide à l'encadrement salarié envers la jeunesse	U.S Trégunc	1 700,00 €
	Trégunc Tennis Club	2 200,00 €
	Dojo de St Philibert	400,00 €
	HB Sud 29	500,00 €
	Trégunc Badminton Club	200,00 €
		5 000,00 €
		50 170,00 €
	Provision pour imprévus	5 830,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS VOTEES	56 000,00 €

En leur qualité de membre adhérent à l'une des associations mentionnées ci-dessus, les conseillers listés ci-après ne participent pas au vote :
Mesdames VOISIN, LE GOC LE SAGER, DREAU, LE FLOC'H, JESTIN et Messieurs SELLIN, TANGUY, BORDENAVE et DADEN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires du 15 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 26 janvier 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions 2026 aux associations non conventionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère